

La quête sans fin d'un strapontin au G20

> **Influence** Depuis 2010, la Suisse tente d'accéder au club des grandes puissances économiques, au moins en tant qu'invitée

> L'objectif reste le plus souvent hors d'atteinte

Sylvain Besson BERNE ET PARIS



Valait-il la peine de parcourir 16 000 kilomètres pour cela? En octobre 2013, le conseiller fédéral Didier Burkhalter s'en est allé poser, souriant, sous les palmiers du Vanuatu, entouré de ministres insulaires et de danseurs en pagnes de feuillages tressés.

Mais sous ces apparences exotiques, le voyage poursuivait un but vital, presque obsessionnel: la quête d'une invitation au G20, le club des grandes puissances économiques, devenu le lieu de pouvoir le plus couru de la globalisation.

Car l'escapade du ministre des Affaires étrangères dans le Pacifique visait avant tout à se rapprocher de l'Australie, qui préside le G20 cette année. «Le G20, on y pense tout le temps, confirme un diplomate à Berne. Pourquoi croyez-vous que Burkhalter est allé dans le Pacifique? On a aussi ouvert une ambassade à Oman pour déléster celle de Riyad et lui permettre de se concentrer sur l'Arabie saoudite, qui est membre du G20.» Comme l'Australie, la pétromonarchie est un pays qu'il convient de courtiser afin d'obtenir la très convoitée *wild card*, une invitation accordée une fois l'an à

un pays tiers par la présidence du club.

Mais cette année, malgré le périple de Didier Burkhalter dans le Pacifique, l'Australie a préféré inviter l'île-Etat asiatique de Singapour au G20 de Brisbane, en novembre. Pas de quoi décourager Berne, qui travaille déjà sur son prochain objectif, le sommet de 2015, qui se déroulera en Turquie. «On est dessus», confirment des diplomates qui connaissent le dossier. En deux ans, on recense pas moins de six rencontres entre les ministres des Affaires étrangères turcs et suisses, et entre leurs secrétaires d'Etat respectifs.

«L'admission de la Suisse provoquerait un hurlement, les Pays-Bas ou la Suède voudraient aussi y être»

La Suisse compte aussi sur ses bonnes relations avec la Chine, qui devrait présider le G20 en 2016. Lors de sa visite à Berne et à Zurich, en mai 2013, le premier ministre chinois Li Keqiang a souligné à deux reprises que la Suisse était «une économie parmi les 20 plus puissantes du monde». Les diplo-



Les chefs d'Etat du G20 à Saint-Petersbourg. La bienveillance russe avait alors permis à la Suisse de faire acte de présence. 6 SEPTEMBRE 2013

mates suisses ont bu ses paroles avec délectation. Car la Suisse appuie sa demande d'être admise au G20 par le fait qu'elle est effectivement la 19e ou 20e plus grosse économie de la planète.

«Le G20, c'est vraiment le moteur de la politique globale sur certains thèmes, commente l'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Franz von Däniken. Il fonctionne par consensus des grandes puissances et une fois qu'il est atteint, il est irrésistible. C'est à cause de cela que la Suisse a remué ciel et terre pour y entrer: afin de prendre de l'influence sur les questions décisives pour elle.»

En 2013, le lobbying helvétique a payé. Invitée par la Russie à Saint-Petersbourg, Eveline Widmer-Schlumpf a pu participer au volet financier du G20. Mais les autres années, les efforts suisses n'ont guère été récompensés, sinon par l'association à des groupes de travail spécialisés et peu visibles.

Comment expliquer cette mise à l'écart? Selon Franz von Däniken, la position suisse envers le G20 souf-

fre d'une «incohérence innée»: «En 2010, tout en essayant de faire admettre la Suisse au G20, Doris Leuthard a aussi déclaré dans une interview que nous n'entrions pas dans l'UE, parce que c'est un édifice trop compliqué. Or l'UE est un édifice basé sur le droit, alors que le G20 est fondé sur la puissance. C'est une position incongrue, en porte-à-faux avec notre approche suisse traditionnelle», qui revendique la primauté du droit international sur la puissance brute.

Autre contradiction: tout en demandant à entrer au G20, la Suisse n'a pas cessé de critiquer son «déficit de légitimité». Le groupe n'a «pas d'assise juridique», relevait ainsi Dominique Jordan, chargée du dossier G20 au Secrétariat d'Etat à l'économie, dans un article de 2011.

«On a une approche trop orthodoxe, légaliste, regrette un diplomate qui connaît le dossier mais ne souhaite pas s'exprimer nommément. On veut y entrer, mais on dit que le G20 n'a aucun mandat, aucune représentativité, qu'il s'agit

de pays qui s'arrogent des compétences qu'ils n'ont pas. C'est un peu la position du perdant. On a intellectuellement un problème avec ce groupe.»

Si la Suisse n'est pas admise au G20, c'est aussi parce que ses membres ont toujours voulu préserver le caractère restreint, exclusif du club. «L'admission de la Suisse provoquerait un hurlement, les Pays-Bas [18e économie mondiale, ndr] ou la Suède voudraient aussi y être», relève l'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires financières internationales Michael Ambühl. A ses yeux, le fait d'être ou non admis est simplement une «question de puissance», de poids politique. Ce qui explique que l'Afrique du Sud ou l'Argentine, dont les économies sont plus petites que celle de la Suisse, siègent de plein droit au G20.

L'absence helvétique du G20 n'est pas sans conséquences. Car le groupe donne le ton dans de nombreuses organisations où la Suisse a, ou avait, une influence, comme le Fonds monétaire international, le

Groupe d'action financière contre le blanchiment (GAFI) ou l'OCDE. Ces organisations se livrent une concurrence acharnée pour obtenir des mandats du G20 en matière de fiscalité, de dette, de politique climatique. Si la Suisse a dû adopter à grande vitesse l'échange automatique d'informations bancaires, c'est parce que le G20 l'a demandé, via son bras armé sur les questions fiscales, l'OCDE.

«Ils se comportent comme s'ils étaient vraiment les maîtres du monde, observe, un rien désabusé, un diplomate helvétique qui connaît ces questions. L'OCDE est captée par le G20. C'est dangereux.»

Même si tout dans le G20 la rebute – la domination des grands, l'arrogance, le manque de fondement légal – la Suisse persévère dans ses efforts pour s'y intégrer. Elle sait ce qu'il en coûte de se retrouver seule, face à une grande puissance qui ne lui veut pas du bien.

Prochain épisode: la Suisse face à l'ogre fiscal américain

Les crèches peuvent respirer jusqu'en 2019

> **Soutien** Le parlement débloque 120 millions

L'affaire ne faisait pas un pli. Après le Conseil national la semaine dernière, le Conseil des Etats a accepté mardi de prolonger de quatre ans le programme d'aide financière à la création de places d'accueil pour les enfants. Celui-ci arrive à son terme en janvier 2015. Les arguments de la Chambre des cantons: le concept mis en place en 2003 fonctionne et a déjà permis la création de 43 000 places d'accueil; 150 demandes de soutien sont sur une liste d'attente, et surtout, permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale est aussi une nécessité pour une économie en manque de main-d'œuvre qualifiée.

Selon une étude réalisée dans le cadre d'un programme national de recherche (PNR), il existe une place à plein temps pour seulement 11% des enfants dans le préscolaire et 8% dans le parascolaire, rappelle Liliane Maury Pasquier (PS/GE). La Suisse peut donc faire mieux et le parlement a ainsi accepté de débloquer 120 millions pour poursuivre l'aide jusqu'en 2019.

Non sans critiquer la manière de procéder. Le sénateur Urs Schwaller (PDC/FR) fait part de son agacement et pas seulement parce qu'il a fallu traiter ce dossier au pas de charge pour des questions de calendrier. «A l'origine, ce programme entré en vigueur en 2003 ne devait durer que jusqu'en 2011. Le parlement a accepté de le reconduire une première fois. Et voilà

qu'on le prolonge une seconde fois sous prétexte qu'avec la votation du 9 février, la Suisse aura besoin de davantage de personnel qualifié indigène», explique-t-il. Pour le Fribourgeois, ce programme n'a dès lors plus rien à voir avec de l'incitation ou de l'impulsion. «Car je suis certain qu'on en reparlera une troisième fois pour le prolonger après 2019», assure-t-il.

«Faisons une loi»

Urs Schwaller, qui s'est abstenu au moment du vote, préférerait que le parlement légifère sur le long terme. «Faisons une loi qui offre une certaine sécurité du droit et nous épargne ces débats répétitifs», estime-t-il, non sans rappeler que l'accueil des enfants est en principe une tâche qui incombe aux communes et aux cantons.

Pourtant, c'est oublier qu'en 2013 les citoyens suisses ont refusé l'article constitutionnel sur la famille. Et pour Géraldine Savary (PS/VD), présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats, une loi n'obtiendrait jamais une majorité. La sénatrice défend dès lors la poursuite de ce programme tel qu'il a été conçu, quitte à ce qu'il devienne quadriennal, comme c'est le cas notamment pour l'agriculture, la culture, les hautes écoles ou les CFF. «Il s'agit d'un instrument souple, qui permet d'évaluer constamment les besoins», estime la sénatrice.

Magalie Goumaz BERNE

Les caisses ne se sont pas servies de primes pour mener campagne

> **Assurance** Les experts de l'OFSP n'ont pas constaté d'infractions

28 septembre

A dix jours de la votation sur la caisse publique, les Etats ont traité mardi deux interpellations concernant la campagne et son financement. Déposées par Didier Berberat (PS/NE) et Liliane Maury-Pasquier (PS/GE), elles dénoncent «des informations unilatérales» propagées par les assureurs et demandent au Conseil fédéral de se prononcer sur l'utilisation de l'argent des primes de l'assurance obligatoire de soins (AOS) «pour faire de la propagande».

Arrêts du Tribunal fédéral

Déposées au mois de juin, les deux interventions sont tombées un peu comme la grêle après la vendange. Dans deux arrêts publiés la semaine dernière, le Tribunal fédéral juge en effet que les caisses n'ont pas franchi la ligne rouge en publiant leur prise de position contre l'initiative. Le TF concède qu'une des publications visées par les plaintes était trop partielle et que l'on peut discuter de l'objectivité de certaines autres. Il relève que «ces articles sont clairement reconnaissables en tant que prises de position d'organisations touchées par l'initiative».

Dans sa réponse à ses deux camarades de parti, le ministre de la Santé, Alain Berset, s'en est tenu aux faits. Il a rappelé que le financement d'une campagne politique par le biais de

ressources provenant de l'assurance maladie sociale est «illicite». Le socialiste a souligné que ce point, rappelé par une circulaire de 2008, avait été notifié à plusieurs reprises aux assureurs par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). A ce stade, l'office n'a constaté «aucune infraction de ce genre».

Alain Berset a précisé que dix collaborateurs de l'OFSP sont chargés de vérifier l'utilisation de l'argent des primes en menant des audits réguliers dans les différentes caisses. «Il y en a entre six et huit par an, ce qui signifie que plus de 10% des assureurs sont contrôlés chaque année, a détaillé le chef du Département de l'intérieur. Les moyens de l'OFSP sont réduits, mais il fait ce qu'il peut.»

La loi sur la surveillance à bout touchant

Les Etats ont adopté la plupart des propositions du National dans le traitement de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie. Le mécanisme de remboursement des primes versées en trop par les assurés d'un canton ne sera pas une obligation mais une possibilité offerte aux assureurs. Selon la rapporteuse de la commission, Christine Egerszegi (PLR/AG), les nouveaux outils donnés à l'OFSP doivent permettre d'éviter la répétition des déséquilibres constatés entre 1996 et 2013.

Avec la prochaine entrée en vigueur de la loi sur la surveillance, l'office aura une marge de manœuvre renforcée. «Une meilleure surveillance permettra de renforcer la confiance dans le système», a jugé le ministre.

«Partiellement satisfait» par les réponses du Conseil fédéral, Didier Berberat a regretté que les deux Chambres aient rayé de la loi la possibilité de surveiller les groupes d'assurance: «Cela aurait été un instrument utile pour détecter d'éventuelles fraudes.» Sous-entendu: malgré la nouvelle loi, l'OFSP ne disposera pas de tous les outils nécessaires à sa mission.

Pierre-Emmanuel Buss BERNE

Réduction du délai de prescription

> **Impôts** Le National adopte deux révisions de lois fiscales

Les délais de prescription devraient être harmonisés du point de vue fiscal, mais à la baisse. La droite est parvenue à réduire de quinze à dix ans la prescription des poursuites pénales en cas de soustraction d'impôts. Le National a adopté mardi par 129 voix contre 58 la révision des lois sur l'impôt fédéral direct et sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

«Les délais de prescription doivent être plus courts en cas de soustraction fiscale et plus long en cas de fraude. Cela permet d'avoir un système proportionné. Il ne faut pas non plus tout criminaliser», a expliqué Jean-François Rime (UDC/FR).

«On ménage ainsi les personnes qui soustraient leurs impôts. Quel signal envoie-t-on aux honnêtes contribuables?» s'est demandé Margret Kiener Nellen (PS/BE). Et de souligner que les programmes d'amnistie fiscale menés dans les cantons ont permis de mettre à jour 15 milliards de francs depuis 2010. De l'argent qui, s'il avait été déclaré correctement, aurait permis d'éviter de nombreux programmes d'économies, a-t-elle ajouté, sans succès. Le dossier retourne au Conseil des Etats. **ATS**